

25^e année
(1984-2009)

LE MONDE

JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 18, numéro 5

4^s

Premier président francophone du
Comité Olympique Canadien (COC)

Petites histoires derrière la grande histoire de Marcel Aubut



Me Marcel Aubut,
associé chez Heenan Blaikie, passionné du sport



Félicitations Marcel

Heenan Blaikie est fier de compter parmi les siens
un leader dont le dynamisme le pousse sans cesse
vers de nouveaux sommets.

Heenan Blaikie

Heenan Blaikie s.e.n.c.r.l., s.r.l. • Avocats | Agents de brevets et de marques de commerce • Montréal Toronto
Vancouver Québec Calgary Sherbrooke Ottawa Trois-Rivières Victoria Paris Singapour • heenanblaikie.com

Petites histoires derrière la grande histoire de Marcel Aubut

par Réjean TREMBLAY*

La scène se passait au Centre Bell. Marcel Aubut, l'avocat le plus connu au pays, était assis devant Bob Gainey. Aubut avait déjà consacré beaucoup d'énergie à convaincre la haute direction du Canadien qu'il pouvait représenter les intérêts de Jacques Martin, le futur coach du Canadien. Normal, depuis des années, Marcel Aubut défend les intérêts du Canadien et agit comme lobbyiste auprès des gouvernements pour l'organisation.

Mais comme d'habitude, l'avocat avait su convaincre. Avait-on le choix ? Deux mois plus tôt, en avril, Marcel Aubut mangeait en compagnie de Jacques Martin dans le grand restaurant VIP des Panthers de la Floride. C'était un

samedi soir à Sunrise, près de Fort Lauderdale et Martin avait besoin de se faire remonter le moral par son conseiller et ami.

C'est Me Aubut qui avait négocié le contrat de président et directeur général des Panthers et les choses se corsaient en Floride. Cette relation entre les deux hommes remontait à 20 ans quand Jacques Martin avait eu sa chance dans la Ligue nationale en devenant entraîneur adjoint avec les Nordiques de Québec dont Aubut était le président.

Et après toutes ces années, Me Aubut se retrouvait face à face avec Bob Gainey. Et les choses n'allaient pas à son goût. Gainey, le visage fermé et dur, refusait toute concession. Intimidant comme toujours, il générait un malaise lourd dans la salle.

Félicitations à un gagnant !

Le Port de Québec félicite Me Marcel Aubut pour sa nomination à titre de président désigné du Comité olympique canadien.



PORT DE QUÉBEC

Canada



À un moment donné, Me Aubut s'est arrêté de parler. Il s'est levé et a mis ses deux poings sur la table en se penchant vers Gainey. Et comme le raconte un témoin : « Aubut a regardé Gainey droit dans les yeux. Regard contre regard. Avec une énergie et une force incroyables. Et il lui a dit : Écoute Gainey, tu peux intimider qui tu veux avec tes gros yeux mais moi, j'ai pas peur de toi. Zéro. Pas du tout. Si tu veux que ce soit plus clair, je peux te le redire en anglais. Tu me fais pas peur, essaie pas pour rien. T'es aussi bien de négocier sérieusement».

En fait, raconte le témoin, c'est à ce moment que les vraies négociations ont commencé. Et quelques jours plus tard, une fois que tous les détails eurent été ficelés, le Canadien annonçait que Jacques Martin était le nouveau coach de l'équipe. Avec un très lucratif contrat dans sa poche. Un contrat blindé. Un contrat signé à l'encre invisible par Marcel Aubut.

Des histoires semblables impliquant Marcel Aubut, j'en connais des centaines. Normal, je le connais depuis 1974. On s'est retrouvés un peu partout sur la planète dans toutes sortes de circonstances. Je faisais mon métier de journaliste et lui faisait son métier d'avocat ou de grand amateur de sport. Ou grand dévoreur de la vie, ça résumerait mieux le personnage.

Un soir, après une autre de ces journées complètement folles, on s'était demandé : « Pourquoi on fait tout ça ? ».

Témoignage de M. Brière, recteur de l'Université Laval

Diplômé de l'Université Laval, Me Marcel Aubut est une personnalité reconnue et respectée dont la carrière exceptionnelle repose sur la persévérance, la passion et la détermination. Je tiens donc à lui exprimer mes félicitations et mon admiration pour sa nomination au prestigieux poste de président du Comité olympique canadien.

Homme de conviction et profondément engagé, Me Aubut saura une nouvelle fois mettre à contribution ses grandes qualités de gestionnaire et de leader pour relever avec brio ce nouveau défi. Cet honneur, pleinement mérité et largement convoité, rejallira alors non seulement sur la région de Québec et ses institutions, mais également sur tout le Québec et le Canada.

Et la réponse nous était venue spontanément : « Parce que nos métiers, c'est pas d'être avocat ou d'être journaliste, notre métier, c'est d'être numéro un ».

Marcel Aubut récipiendaire de la Médaille du Barreau de Québec

Marcel Aubut recevra la Médaille du Barreau de Québec pour souligner sa contribution exceptionnelle à la communauté juridique, lors de la cérémonie officielle de la Rentrée judiciaire du Barreau de Québec qui aura lieu le 11 septembre prochain au Palais de justice de Québec.

La Médaille du Barreau de Québec est la plus haute distinction décernée par le Barreau de Québec pour souligner la contribution remarquable de juristes québécois à l'avancement du droit et de son exercice ainsi qu'au développement de la société québécoise dans le domaine du droit. La liste de récipiendaires de cette très haute distinction comprend, entre autres, les honorables juges Claire L'Heureux-Dubé et, l'an dernier, Louis Lebel.

Marcel Aubut

Personnalité du milieu des affaires québécois et canadien et figure emblématique du monde du sport, Marcel Aubut, O.C., O.Q., c.r., Ad. E., pratique le droit des affaires depuis plus de trente ans. Associé de Heenan Blaikie, il est aussi membre du comité national de gestion du cabinet et siège à son comité de direction. C'est pour son sens de l'entrepreneuriat et son enthousiasme à relever des défis d'envergure que les clients s'adressent à lui dans le but d'assurer le développement de leurs affaires. Il a été élu président désigné du Comité olympique canadien le 28 mars dernier.

Ce n'était peut-être pas un modèle d'humilité comme réponse mais ça expliquait un peu toutes ces aventures.

Marcel Aubut avait 27 ans quand il est devenu président des Nordiques de Québec. C'était déjà un avocat émérite qui avait tenu tête à l'honorable Jean Lesage. Tellement tenu tête que Me Lesage était allé chercher ce jeune téméraire pour en faire le secrétaire des Nordiques.

Il n'avait pas trente ans quand il a plongé tête première dans les âpres négociations menant les Nordiques à la Ligue nationale malgré les obstacles et les embûches posés par le Canadien, Molson et les autres équipes canadiennes de la LNH.

Du grand Marcel quand en revenant à Québec le soir, après la signature de l'entente confirmant l'admission des Nordiques dans la Ligue nationale, il s'était exclamé devant les clameurs de la foule à l'aéroport : « C'est le plus grand jour depuis la fondation de Québec ! »

Les histoires s'entremêlent tellement elles sont nombreuses et fabuleuses. Elles racontent surtout comment Marcel Aubut, malgré ses succès colossaux, malgré les titres qui l'honorent, malgré les controverses qui ont meublé sa carrière incroyable, a gardé une âme d'enfant. Je ne connais pas homme plus généreux que Marcel Aubut. Je ne connais pas négociateur plus féroce mais je ne connais pas frère plus loyal.

Une autre histoire pour dépeindre l'homme. Il y a un peu plus d'un an, Yvon Pedneault s'est fait saquer

plutôt salement par RDS. Il était démolé. Deux semaines de salaire et rien d'autre. Après plus de 10 ans à courir l'Amérique pour commenter les matchs du Canadien.

J'ai appelé Marcel Aubut pour lui raconter l'affaire. Juste pour vous faire comprendre, sachez que trois mois plus tôt, Me Aubut et moi étions à l'appartement de notre ami Gerry Frappier, le président de RDS, pour suivre un match des séries de la Coupe Stanley.

Me Aubut a appelé Pedneault. Quand il a raccroché, il était convaincu. On ne pouvait pas traiter un homme de cette façon. Il allait faire quelque chose.

La semaine qui a suivi a été mémorable. On faisait la «Randonnée du Kid» en moto. Marcel prenait son téléphone à chaque repas ou à chaque plein d'essence pour

négocier avec Frappier un meilleur règlement pour Pedneault. Et il négociait à la Marcel Aubut. Avec intelligence et conviction si j'en jugeais par ce que je pouvais entendre. Négociations tellement dures que le lundi suivant, une semaine plus tard, Me Aubut, Frappier et l'avocat de RDS signaient une entente confidentielle de plusieurs centaines de milliers de dollars pour régler le cas Pedneault.

Coût de l'opération ? Zéro plus zéro. Marcel Aubut avait été révolté qu'on abuse ainsi d'un journaliste qu'il respectait.

Il n'aimera pas que l'anecdote soit racontée parce que d'autres pourraient être tentés de faire appel à lui dans semblables conditions...

Marcel Aubut est un incroyable «bulldozer». Je me rappelle à Monaco pendant la semaine du



**LA PASSION ET LA DÉTERMINATION
SONT À LA SOURCE DE TOUTE RÉUSSITE.**

L'Université Laval rend hommage à **M^e Marcel Aubut** (Droit, 1970)
pour sa nomination à la présidence du **Comité olympique canadien**.

Une fonction prestigieuse à la hauteur de l'engagement
et de la persévérance de ce diplômé remarquable
qui saura faire rayonner Québec dans le monde.

Félicitations M^e Aubut !



Grand Prix. Il était venu de Montréal pour rencontrer Alain Prost et l'inviter comme conférencier à un meeting des YPO (Young Presidents Organization), ce club très sélect des jeunes présidents de sociétés du monde. En moins de deux heures, il avait passé à travers toutes les barrières de la Formule 1 et rencontré Prost. Qu'il avait « évidemment » convaincu. Au passage, il s'était retrouvé le samedi sur le super yacht de British American Tobacco (BAT). C'est de ce yacht qu'il s'était lancé dans de féroces négociations impliquant BAT, la multinationale du tabac, BAR, l'écurie de Jacques Villeneuve et de Craig Pollock, Bernie Ecclestone et une petite compagnie de trois Québécois, PPGI, possédant les droits de télévision de la F1 en Asie. Pendant un an, Marcel Aubut a livré une bataille titanesque face à Ecclestone et la kyrielle d'avocats de BAT pour finalement gagner la

guerre. Coût de l'opération, un million de dollars. Je vous le disais, ça dépend des histoires...

Il y a Marcel Aubut qui possède une dizaine de maisons, une vingtaine de voitures, de motos et de bateaux et Marcel Aubut parfaitement à l'aise dans un véritable taudis.

On était encore à Monaco. Il devait venir me rejoindre pour le Grand Prix. J'avais sous loué l'appartement d'une fille de BMW. Avec façade de marbre et valet devant la porte de l'édifice. Sauf que l'appartement avait tout d'un taudis. Un petit frigo tellement bruyant qu'il fallait le débrancher pour la nuit, deux divans qui servaient de lit et deux petites serviettes de coton de 24 pouces pour la douche. Et pas de téléphone.

Secrétariat d'adjudication
des pensionnats indiens

Indian Residential Schools
Adjudication Secretariat

cherche des candidats pour **OFFRIR DES SERVICES D'ADJUDICATION**

Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens requiert les services d'entrepreneurs indépendants (jusqu'à vingt (20)) pour agir à titre d'adjudicateurs afin d'examiner les réclamations et de présider les audiences.

Deux (2) « demandes de proposition » (DP) seront publiées par l'entremise du service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). La première sollicite des soumissionnaires pour des postes contractuels d'adjudicateurs réservés aux Autochtones. La seconde, qui sollicite des soumissionnaires pour des postes contractuels d'adjudicateurs, s'adresse à toutes les entreprises et les personnes qualifiées. Pour plus de renseignements sur le PEI, consulter la Convention de règlement à l'adresse suivante :

www.reglementpensionnatsindiens.ca

Pour soumettre une proposition :

Les personnes et les entreprises souhaitant proposer leurs services peuvent obtenir tous les détails pertinents et les documents relatifs aux demandes de proposition par l'entremise du service électronique d'appels d'offres du gouvernement du Canada (SEAOG), soit le site Web du MERX. **Les DP seront affichées du 24^e août au 5^e octobre 2009.** Pour obtenir l'accès au babillard du SEAOG, les personnes et les entreprises doivent s'inscrire en ligne au www.merx.com.

Les utilisateurs inscrits pourront ensuite chercher les documents relatifs aux demandes de proposition en entrant leurs numéros de référence : **20-09-0036 – Services d'adjudication – Marché réservé aux entreprises autochtones** et **20-09-0035 – Services d'adjudication**. Des frais sont applicables au téléchargement de documents à partir du SEAOG (MERX). Pour toutes questions, veuillez communiquer avec Vera Olivier au (613) 949-9985 ou oliviev@ainc-inac.gc.ca.



L'Église unie du Canada
L'Église anglicane du Canada
L'Église presbytérienne du Canada
Cinquante entités catholiques romaines
Inuvialuit Regional Corporation
Nunavut Tunngavik Incorporated
Société Makivik

Canada

UNE CONTRIBUTION RESPONSABLE

AU PROFIT DE LA COLLECTIVITÉ



Avec 3,8 milliards de dollars de revenus, dont 1,375 milliard remis au gouvernement du Québec; avec des programmes pour **prévenir le jeu excessif** dans tous ses secteurs d'activité; avec **des milliers de gagnants**, des événements rassembleurs, **des milliers d'emplois**, des établissements de divertissement, d'hôtellerie et de restauration reconnus **à l'échelle internationale**, Loto-Québec est un acteur socio-économique de premier plan dans la collectivité québécoise.



Pour en savoir plus : lotoquebec.com
Région de Montréal : 514 499-5075
Ailleurs au Québec : 1 800 350-9033



CERTIFIÉ
WLA – CADRE GÉNÉRAL EN MATIÈRE
DE JEU RESPONSABLE
NIVEAU 4 | EN VIGUEUR JUSQU'EN 2012

Volume 18, numéro 5

LE MONDE JURIDIQUE

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec)
 H1L 4Y5
 (514) 353-3549

Courriel : agmonde@videotron.ca

Internet : www.avocat.qc.ca/lemondejuridique/

Rédacteur en chef

André Gagnon, B. A., LL. L.

Adjointe à la rédaction

Jeanne d'Arc Tissot

Saisie de textes

Louis-Benjamin Gagnon

Publicité

642, rue Pierre-Tétrault
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5
 Tél.: (514) 353-3549

Tirage et distribution

Zacharie Gagnon

Abonnement:

Mme Jeanne D'Arc Tissot
 Téléphone: (514) 353-3549

Infographie

Image-innée

Photographie

Alain Michon
Photos Pro-Multi+ inc.

Le Monde Juridique est publié par
 Le Monde Juridique Inc.

Président et Éditeur: André Gagnon

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.
 L'abonnement est de 40 \$ par année.

(On peut aussi se la procurer à la librairie
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).

COPYRIGHT 2009 - LE MONDE JURIDIQUE.

La reproduction totale ou partielle des articles est
 formellement interdite sous peine de poursuite.

Petites histoires derrière la grande histoire de Marcel Aubut <i>Par Réjean Tremblay</i>	3
Coup d'oeil transatlantique : vitesse et progrès <i>Par Xavier Vuitton</i>	11
Government Stops Unlawful Social Security Suspensions; Agrees To Repay More Than \$500 Million in Back Benefits	15
Le Prix Walter Owen 2009 remis à Bradley Crawford, c.r., et au professeur William Tetley, C.M., c.r., LL.L.	20
Liste de contrôle pour éviter la fraude en matière de placements	21
Blakes s'installe dans la région du golfe	23
La primauté du droit, une priorité du nouveau président de l'ABC, Kevin Carroll, pour son mandat en 2009-2010	25
L'injonction Mareva : un livre essentiel pour combattre la fraude contre les entreprises	26
Avocats sans frontières s'installe à Québec et développe son action en faveur des droits humains dans le monde	27
Langlois Kronström Desjardins accueille trois nouveaux avocats à Montréal, Québec et Lévis	28
Litiges : une récolte exceptionnelle pour Fasken Martineau	29
Fasken Martineau se classe parmi les chefs de file mondiaux des cabinets d'avocats pour les opérations de F&A canadiennes du 1^{er} semestre de 2009	30

SténoFac Inc.

Tous les services aux portes du palais...

**Une équipe bilingue de 17 sténographes...
à la fine pointe de la technologie
à l'ère du numérique...**

***vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour
encore plus rapidement grâce à notre système AUDI-O-NET.***

- Sténographes officiels • français, anglais, bilingue • Mémoire & Annexes • Cour d'Appel & Suprême du Canada
- Transcriptions de cassettes • Copie de cassettes • Prise de vidéo • Vidéo conférences • Dépôts par téléphone
- Salle d'interrogatoire • Délai urgent & jour le jour • format condensé/index de recherche

Recevez via Internet ou sur disquette vos transcriptions format condensé avec index de recherche.
 (Aucun logiciel nécessaire)

50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5 • Un seul numéro : (514) 288-1888
Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : stenofac@stenographe.com • Internet : www.stenofac@stenographe.com

On a passé quatre ou cinq jours là dedans et on a eu un fun noir. Journée sur les scooters, cellulaires pour les appels et divans craquants pour le sommeil : « Dans le fond, pas besoin de la suite présidentielle pour avoir du bon temps », avait lancé Me Aubut... Sauf « qu'évidemment », il préfère quand même les suites présidentielles.

Des histoires de vie comme celles là, il y en a de plus savoureuses encore. Comme la fois à Lillehammer en Norvège, il avait foncé directement dans la cuisine du restaurant pour pointer du doigt ce qu'il voulait qu'on mange pour le lunch. Ou la fois à Nagano au Japon où il avait fait la même chose avec le serveur en pointant les assiettes des convives qu'il désirait commander. Aussi déterminé pour un bon lunch que pour une négociation serrée.

Ou la fois à Nagano où, le diable sait comment, il s'est retrouvé sans accréditation dans la salle de presse de tous les journalistes du monde entier...

Voyager avec Marcel Aubut est toujours une expérience. Dans le fond, il travaille tout le temps, partout. Quand il est en moto, son chauffeur Martin le suit en camionnette pour payer les factures et prendre soin des objets personnels de son patron. Marcel Aubut ne s'occupe pas de ses motos, ni de ses voitures ni de ses maisons. Il y a du personnel pour le faire. Lui, il peut se concentrer à 100 % sur son travail, ses conseils d'administration et ses affaires professionnelles. Un véritable spectacle. Il ne place même pas son disque d'Elvis favori dans son Harley. C'est Martin qui le fait. Pendant ce temps, Marcel est au téléphone et règle un dossier. Et la plupart du temps dans une bonne humeur qui surprend...

Ce ne sont que des anecdotes qui servent à colorer un personnage fascinant. Et le portrait n'est pas complet. Au contraire. Ces histoires ne peuvent raconter les batailles légales s'étalant sur des années, les négociations patientes et pointues dans des secteurs hyper spécialisés et cette campagne acharnée qui a permis à Marcel Aubut d'être le premier Québécois francophone en 104 ans d'histoire à devenir président du Comité Olympique Canadien.

Ces histoires ne sont qu'une petite porte qui permet d'entrevoir l'autre Marcel, celui que le grand public devine parfois et que ses proches aiment profondément quand ils le connaissent vraiment. Incluant quelques défauts il va sans dire.

Une source d'énergie durable

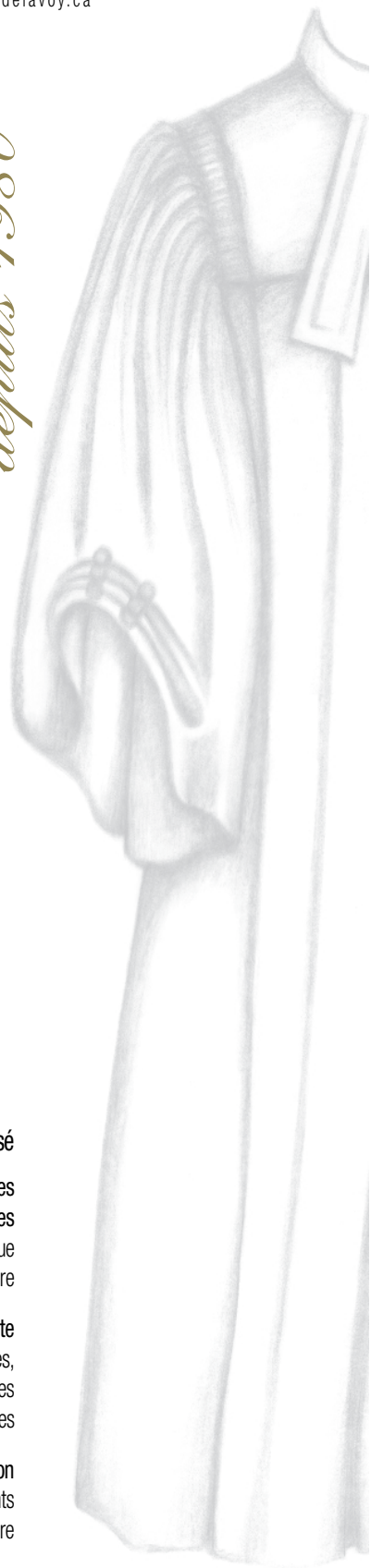
Hydro-Québec produit 97 % de son électricité à partir de l'eau, une source d'énergie propre et renouvelable. L'hydroélectricité, développée dans le respect de l'environnement, constitue une solution de choix aux grands défis que doit relever l'Amérique du Nord sur le plan énergétique : réduire les émissions de gaz à effet de serre et assurer la sécurité de l'approvisionnement en électricité.

www.hydroquebec.com

The logo for Hydro Québec, featuring a stylized orange 'Q' with a white arrow pointing to the right, followed by the text 'Hydro Québec' in white.

445, rue Saint-Vincent
Montréal (Québec)
H2Y 3A6
Tél. 514.842.3901
1.800.831.3901
Télec. 514.842.7148
www.delavoy.ca

Confection
DE LAVOY
depuis 1980



Service personnalisé

Toges et accessoires
vestimentaires
pour profession juridique
et magistrature

Location et vente
tuxedos et accessoires,
toges, mortiers et épitoges
pour collation des grades

Nettoyage et réparation
de vêtements
de tout genre



Il craque quand il parle de ses petits enfants, de ses filles et de Francine, sa femme et sa partenaire réelle et essentielle depuis ses débuts. Quand il a profité de Stampede de Calgary pour se lancer à la conquête de la petite Vallée qu'il trouvait si belle et si intelligente.

Elle a toujours été là. Patiente, autonome, élevant les trois filles quand son mari parcourait le monde dans des missions compliquées qui chevauchaient les affaires, le droit, le sport et la politique. Mais en même temps, et j'en fus témoin, Marcel Aubut répondait présent à toute demande concernant la famille. Il était l'amoureux, le mari et le père en un quart de seconde, fut-il quelque part au Japon, en Chine ou en Union Soviétique.

Et aujourd'hui, quand c'est Victoria ou Tom Tom qui veulent parler à Pappy, il n'y a pas de président de pays qui va l'empêcher de prendre l'appel. C'est comme ça parce que c'est comme ça.

**Journaliste, chroniqueur sportif à La Presse et auteur de séries télévisées.*

Coup d'œil transatlantique : vitesse et progrès

Par Xavier Vuitton

Le culte que voue la société moderne à la vitesse fait peu de cas des ravages que cette dernière cause au bien-être légitime de l'individu normalement équilibré et, partant, à l'harmonie et à la paix sociale. L'histoire de l'humanité est certes marquée par cette quête perpétuelle de vitesse, apparemment bien plus fructueuse que celle de la sagesse ou de la fraternité humaine.

Le sport, par exemple, nous montre tout le progrès accompli au cours des siècles dans l'art de chercher – et finalement de trouver – le moyen de se mouvoir, et bien souvent de se casser la figure, toujours plus vite et donc toujours plus fort.

Le sportif de l'antiquité devait se contenter d'une chute de cheval ou d'un passage sous les sabots d'un auroch furieux, voire d'une glissade dans la boue, dont il se relevait avec un rictus méprisant, pour prouver son courage à un public alors ébahi, car assez primitif. Depuis, l'histoire a pu compter sur le dévouement de nombreux héros anonymes, dont ni le plâtre, ni de longs séjours dans des endroits calmes et blancs, parfois capitonnés, n'ont pu avoir raison et qui ont tout ardemment sacrifié à un idéal impérieux : le progrès de la science (physique, puis médicale). La liste est longue des inventions qui firent faire à l'homme de grands pas, dans le mur ou dans le vide, mais toujours plus vite.

Et il faut reconnaître que, face à une voiture de course sortant de la route à plus de 300 km/h, face à celui qui découvre qu'il a oublié son parachute ventral, alors que la poignée du dorsal vient de lui rester dans la main pendant qu'il tombe comme une pierre, face au skieur qui vient de découvrir, en partant en vrille dans un virage (à plus de 140 km/h), qu'il y avait bien une petite faiblesse dans le nouveau matériel que son sponsor lui a imposé, le sportif antique ne peut – s'il a un minimum de dignité – que rendre, le rouge au front, les lauriers honteusement galvaudés de ses pâles victoires athlétiques et musculaires.

Et pourtant. Où cela a-t-il mené ? A un public blasé, contraint de se gaver de frites pour patienter jusqu'à la fin du match. A des sportifs souvent médiocres au plan de la culture philosophique et dont la mauvaise volonté impose de recourir à une coûteuse pharmacopée toujours plus dangereuse pour



l'environnement, dès qu'il s'agit de faire quelques centaines de kilomètres à vélo dans les Alpes en moins de 4 heures (là où le sportif antique se serait contenté d'une rasade de vin au miel, d'une bonne tape dans le dos... et éventuellement de la menace des galères ou de la fosse aux lions)... CQFD : la vitesse a conduit le sport au déclin.

Cet exemple, aussi significatif soit-il, n'est pas la seule illustration des drames auxquels conduit l'effort héroïque de l'homme pour vaincre le temps. L'évolution du traitement des litiges en témoigne également.

Prenons la chronologie d'un litige ordinaire au temps béni du bon roi Henri IV (l'exemple fonctionne aussi avec Charlemagne ou Saint Louis, selon les préférences de chacun, et il convient alors simplement d'adapter le costume des personnages).

Il fallait à un marchand plusieurs mois pour rejoindre la foire de Champagne au cours de laquelle il espérait faire d'intéressantes affaires. Pendant ce temps, guidant ses mules, les vertèbres tassées par le chaos constants de routes approximatives, il ne songeait pas à chercher querelle à quiconque. Arrivé sur place, les transactions commerciales étaient rondement conclues par la remise de pièces d'or sonnantes et trébuchantes, dont on pouvait immédiatement vérifier le crédit, en échange d'une marchandise tout aussi réelle. Six mois plus tard, de retour chez soi, on pouvait exhiber ces trophées lointains, en racontant moult histoires au coin du feu. Et c'est alors seulement que – malhonnêteté de ce coquin de vendeur ou manque de chance – l'on découvrirait parfois que le blé était moisi ou les étoffes mal teintées.

De même, imaginons un honnête paysan breton, ayant quitté sa chaumière plusieurs mois auparavant pour faire du ma-

gasinage en Italie à la demande de l'élue de son coeur et qui se trouverait bloqué par la neige dans les Alpes, contraint d'attendre des jours meilleurs pour retrouver le tendre objet de ses pensées. C'est alors qu'il reçoit une lettre de la susdite épouse, l'informant qu'elle pensait bien à lui, mais qu'elle n'avait jamais aimé son chapeau vert à plume et que, profitant de son absence, elle l'avait offert pour les pauvres de la paroisse le dimanche précédent la lettre (soit, si vous suivez bien, cinq mois avant que le malheureux n'apprenne la nouvelle un soir de neige).

Dans les deux cas, c'est avec un certain retard que nos malheureuses victimes découvraient le coup du sort qui les frappaient aussi durement qu'une brique sur la nuque.

Mais le retard n'est pas toujours source de maux. Car, entre temps, sur la route du retour, pour le marchand, ou de l'aller, pour le paysan, ils avaient eu le mal du pays, failli tomber dans des crevasses, échappé à des loups affamés, passé des nuits sous la pluie, servi de cible à des seigneurs locaux ivres mais armés, salis leurs chausses ou exercé la charité chrétienne la plus pure, au bénéfice d'une bonne centaine de malfrats, brigands, voleurs et autres malappris, désireux de se remplir la panse sans trop d'effort. Et cela les avait nécessairement conduit à relativiser l'incident de la teinture ou du chapeau vert !

En outre, imaginons qu'ils aient tout de même décidé de s'en plaindre, les cuistres. Dans le premier cas, notre victime cherche un avocat pour mettre en demeure ce faquin de vendeur et éventuellement l'assigner en justice en vue de sa condamnation à être (au moins) écartelé. Il le trouve quelques jours plus tard. L'avocat, heureux d'avoir son cinquième client de l'année alors que l'on est encore qu'en octobre (la charge de travail n'était alors pas la même qu'aujourd'hui), se met à la recherche d'une poule. Non pas pour fêter l'événement, mais simplement pour lui voler une plume, avec laquelle il fera rendre gorge et bourse à ce gremlin de vendeur et exhibera à la face du monde l'ampleur de son talent. Puis, ayant abattu une chèvre pour se faire des parchemins, il réfléchit à l'argumentation juridique à mettre en oeuvre. Il réfléchit longuement car, en l'absence de traitement de texte, une seule rature, une seule erreur, le contraindrait à tout réécrire et donc à rechercher une nouvelle poule, puis une nouvelle plume, puis une nouvelle chèvre, puis un parchemin (alors que l'avocat, c'est bien connu n'est sportif qu'avec la mesure qu'impose son rang)... sans avoir encore été payé. Pendant ce temps, notre marchand a le temps de faire quelques bons repas, son épouse de trouver que les étoffes en cause feraient très bien sous forme de rideaux dans le petit salon

bleu (celui à la grande cheminée) et un crétin local de racheter le surplus de la marchandise. En un mot, la pondération de l'avocat aura permis à son client d'avoir raison de son courroux bien excessif. Rasséréné à peu de frais et le pouls régulier, notre commerçant pourra repartir vaquer gaiement à ses occupations quotidiennes...

Quant à notre mari dépité et orphelin de son chapeau à plume, il se mettra lui aussi en chasse d'une poule – pour sa plume, là encore, et non pour oublier, dans d'autres bras, l'injure qui lui a été faite ! – bien déterminé à faire savoir à cette rustre inculte, incapable de reconnaître les signes universels du bon goût et de l'élégance, ce qu'il pense de son sens de la charité en général et des pauvres de la paroisse en particulier... Ayant trouvé une plume et de l'encre, il écrit, sans trop de précipitation (rapport aux ratures qui lui imposeraient de tout réécrire à chaque fois, faute de quoi sa moitié irait s'imaginer qu'il a écrit en état d'ébriété, ce qui serait de nature à nuire à l'effet qu'il souhaite vibrant de son propos). En recherchant la formule adéquate, en pesant chaque mot, il s'autorise un petit verre de gentiane (une production locale qu'il doit goûter pour faire plaisir à l'aubergiste qui la lui-même distillé). Forcément, en réfléchissant, il revoit le doux visage de l'être aimée, son cou gracieux, cette petite fossette qui le fascine tant et qu'il n'a pas vu depuis bien trop longtemps, ses deux grandes oreilles pilleuses qui battent au vent (les canons esthétiques de l'époque ne sont pas forcément ceux d'aujourd'hui). La plume s'émousse, le bras tremble inévitablement et rend notre paysan breton bien incapable de lancer d'irréparables traits. Et, quand bien même sa colère l'aurait emporté, le temps que la missive ne parvienne à sa destinataire, soit elle aura démenagée trois fois, soit il aura rattrapé le préposé des postes sur le chemin du retour et pu le circonvenir pour qu'il lui rende sa lettre explosive. Bref, lui aussi rentrera chez lui rasséréné et oubliera l'épisode du chapeau vert, d'autant plus facilement qu'il découvrira à son retour qu'entre temps la peste a ravagé la région, que sa maison a brûlé et que l'élue de son coeur vit à présent avec le forgeron du village (un costaud).

Imaginons un instant nos braves victimes en ce début de 21^e siècle trépidant.

- H : notre commerçant se rend de chez lui au salon mondial des tissus.
- H+1 : il rentre avec la marchandise et découvre le vice.
- H+1+1 min. : il appelle le vendeur ou lui envoie une lettre par télécopie.
- H+1+2 min. : le vendeur lui rit au nez, mais appelle son avocat.

H+1+3 min. : le commerçant appelle aussi son avocat.
H+1+4 min. : les avocats s'appellent et/ou s'écrivent (longuement).
H+1+50 min. : une assignation est délivrée pour obtenir une expertise et une provision.
H+1+51 min. : le juge est saisi et l'on est parti pour plusieurs années de procédure et de recours divers, sans compter les multiples incidents de procédure qui ne manqueront pas d'enrichir les débats.

Bref, les bases sont jetées pour un beau contentieux commercial, des troubles du sommeil pour le vendeur comme l'acheteur et, éventuellement, un infarctus le jour du jugement.

H. : Parallèlement, notre voyageur reçoit un courriel ou un SMS téléphonique de sa compagne : « Reviens vite. Grosses bises. PS : au fait, j'ai donné aux pauvres ton galure vert ridicule ».

H+1 min. : Réponse du voyageur par courriel ou télé-

Me Xavier Vuitton, en guise de présentation.

Je suis docteur en droit. J'ai d'abord exercé en tant qu'avocat au barreau de Paris de 1997 à 2003 et suis ensuite devenu avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.

Je le suis resté jusqu'en mai 2009. Depuis, je me suis réinscrit au barreau de Paris et espère devenir prochainement membre du barreau de Montréal.

Parallèlement, j'ai enseigné pendant six ans à l'Université de Reims. Outre divers articles, j'ai publié un livre de procédure civile – et bientôt deux – et suis chargé de la rédaction de nombreux fascicules dans l'encyclopédie de procédure civile du Juris-Classeur (Groupe Lexis-Nexis). Certains sont déjà parus et d'autres vont être publiés prochainement.

Quelle est la spécificité des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation (aussi appelé avocats aux Conseils) par rapport aux avocats au barreau ?

En France, seuls 60 cabinets (à peu près 95 personnes, membres d'un barreau spécialisé, celui des avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, auquel on accède par un concours sur trois ans) sont autorisés à saisir les deux Cours suprêmes, à y représenter les justiciables et à y plaider. Les autres avocats ne peuvent pas intervenir. Ce monopole résulte de la spécificité du contentieux devant ces juridictions.

L'un des intérêts de cette profession est qu'elle conduit à traiter de tous les domaines du droit, puisque les Cours suprêmes connaissent de tout les contentieux... J'ai donc eu à défendre des dossiers dans les matières les plus variées, même si ma clientèle était principalement orientée vers le droit des affaires, le droit des obligations civiles et commerciales, la fiscalité, le droit social et le droit processuel.

Je suis aussi régulièrement saisi par des Confrères au barreau qui ont besoin de conseils – sur le fond du droit ou sur la procédure – dans le cadre de procès qu'ils mènent devant les tribunaux ou les Cours d'appel.

Et j'ai également été conduit à intervenir devant les juridictions européennes, qu'il s'agisse de la Cour de Justice des Communautés européennes ou de la Cour européenne des droits de l'homme.

Pourquoi vous installer aujourd'hui à Montréal ?

Par goût du Québec, évidemment, parce que c'est un défi passionnant et parce que je pense que des opportunités intéressantes s'offrent aujourd'hui à ceux qui misent sur l'approfondissement des liens entre le

Québec, d'une part, et la France et l'Europe, d'autre part.

Les avocats québécois et canadiens sont insuffisamment présents sur le continent européen. Et compte tenu de l'importance des échanges et du marché communautaire, je pense qu'ils peuvent avoir besoin de conseils, d'assistance ou de partenaires pour y défendre au mieux les intérêts de leurs clients et pour les aider à se développer en Europe. C'est là que je compte intervenir.

Quelles activités voulez-vous développer au Québec ?

Outre celle d'infliger quelques articles à vos lecteurs, mes perspectives sont triples.

En premier lieu, je compte proposer mon expertise aux avocats québécois, qui auraient besoin de conseils en droit français ou européen, ou qui voudraient suivre, contrôler ou mener des contentieux en France ou en Europe. Je m'appuie pour ce faire sur un large réseau de confrères aux compétences et spécialités diverses, que je connais personnellement et qui sont installés dans toute la France et dans la majeure partie des pays d'Europe. J'ai d'ailleurs aussi des correspondants en Afrique francophone, zone que je connais bien.

En deuxième lieu, je me tiens à la disposition de mes Confrères du Québec, firmes ou barreaux, qui souhaiteraient organiser des formations en droit français et européen.

En troisième lieu, j'entends contribuer au développement de partenariats entre avocats québécois et européens. Je connais un certain nombre de cabinets, principalement français, qui cherchent des partenaires au Québec et au Canada pour développer des structures communes. Je suis également à la disposition des avocats québécois qui voudraient s'implanter en France. Je pense d'ailleurs que c'est le bon moment pour le faire.

Comptez-vous intégrer une firme de Montréal ?

Pour l'instant, je travaille avec un jeune cabinet parisien pourvu de clients prestigieux et veux proposer mes services aux plus grand nombre d'avocats possible. Mais je suis bien sûr prêt à examiner toute proposition !



phone : « Mais ça va pas ! Gourdasse at-tardée ! T'es malade, mon chapeau fétiche de quand j'ai gagné le championnat régional junior de pétanque. Récupère-le direct. Sinon, j'explose !!! ».

H+2 min. : Réponse de la compagne : « Mais je t'ai toujours dis qu'il était moche. Et tu ne me parles pas comme ça, gros cuistre. »

H+3 min. : Réponse du voyageur visiblement ému : « Mais t'es vraiment trop *****. Pauvre *****. Attends que je rentre et tes chaussures violettes je vais te les balancer aux ordures, car je les ai toujours aussi trouvées ignobles que tes parents ».

H+4 min. : Réponse de la compagne, dont on peut sentir qu'elle s'est légèrement crispée : « Pauvre *****. C'est pas la peine de rentrer. Tes affaires sont dans la rue. Je vais m'installer chez ton vieux copain Raoul. Salut crétin. PS : et ta soeur est une bique »...

Bref, en moins de cinq minutes, un chapeau ridicule, qu'il n'avait jamais mis durant les vingt dernières années, aura coûté à notre voyageur breton tout à la fois la douceur d'un foyer aimant et la tranquillité du cœur et de l'esprit, et il se trouvera rapidement tenu de faire appel à un avocat, s'il veut avoir une chance de conserver ses petits caleçons à la fin de la procédure de divorce, le tout en ayant la joie de financer les thalassos de l'épouse de son brillant conseil. Lui aussi, en quelques minutes, se trouve embarqué pour des années de procédure... dans la joie.

La vitesse est donc indiscutablement un facteur de stress, d'agressivité et de conflits, qui auraient aisément pu être évité si l'on avait pu prendre le temps de réfléchir quelques minutes au caractère bien secondaire de l'événement domageable, sans se laisser emporter par ses émotions premières et animales.

CQFD : la vitesse est donc ennemie de la paix civile et de l'harmonie sociale, qui favorise les litiges, mêmes artificiels, les conflits en tout genre et donc la multiplication des procès, du recours aux hommes de mains, aux juges et aux... avocats... avocats...

Hum. Dis comme ça, en fait... après mûre réflexion... Mes chers Confrères, chers clients potentiels, ne tenez pas compte des prémisses hâtifs de mon raisonnement, qui était idiot : la vitesse est, bien sûr, pleine de vertu. C'est le signe premier du développement de la civilisation...



DEPUIS 1850

GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

POUR TOUS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES
ENVELOPPES
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS
ANNONCES
COUVERTURES, ETC.

SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9
FAX (514) 937-9316
TÉL. (514) 937-7744
adamsoe@adamsengraving.com

MONTRÉAL & TORONTO
1-888-232-6729

Government Stops Unlawful Social Security Suspensions; Agrees To Repay More Than \$500 Million in Back Benefits

More than 200,000 people eligible for benefits again through court settlement

The Social Security Administration has agreed to repay more than \$500 million in benefits that were unlawfully withheld from 80,000 people whose benefits have been suspended or denied since January 1, 2007. The agreement is part of a class action settlement preliminarily approved by U.S. District Court Judge Claudia Wilken today. In addition, people whose benefits were suspended or denied between 2000 and 2006 will be notified of the new policy and given a chance to re-establish eligibility. All told, more than 200,000 people may see their benefits reinstated and/or receive back payments due to the settlement. All beneficiaries must continue to be eligible in order to receive payments.

The settlement resolves a lawsuit, *Martinez v. Astrue*, challenging SSA's method of implementing a narrowly drawn provision of the Social Security Act. The law seeks to prevent people from using government benefits to flee from arrest. Rather than trying to figure out which Social Security recipients were actually fleeing prosecution, SSA used a computer matching system that matched names in warrant databases to those at SSA. Many of the matches and automatic benefit suspensions involved false or unproven allegations, minor infrac-

tions or long-dormant arrest warrants. Although regulations provide for an appeal process, individuals losing benefits were routinely, inaccurately informed by SSA staff that they could not appeal.

Under the agreement, SSA has stopped, as of April 1, 2009, suspending or denying benefits due to the mere existence of a warrant - unless the warrant is issued in a criminal proceeding on a charge such as flight or escape. This change in policy will benefit thousands of additional people every month from now on.

"The vast majority of class members were not fleeing at all; many never knew that criminal charges were pending against them, let alone that a warrant had been issued," Gerald McIntyre, attorney with the National Senior Citizens Law Cen-

ter (NSCLC), one of the organizations that represented the plaintiffs, said. "A common fact pattern was when someone who does not balance his checkbook is charged with writing a check with insufficient funds and doesn't learn of the criminal charges until after receiving a notice from SSA that his Social Security benefits were being suspended. Most of the people relied on these benefits for most or all of their income and ended up destitute or, in some cases, homeless when the benefits were stopped."

In a more egregious case, the SSA automatically cut off benefits to Rosa Martinez of Redwood City, California on January 1, 2008, due to a 1980 Miami drug warrant flagged in the government's system. Ms. Martinez had never been arrested, never used illegal drugs, and had never even been to Miami.

LBC International Inc. *Expertise comptable spécialisée dans les litiges et réclamations d'assurance*

Juricomptabilité

Spécialistes dans l'établissement de quantums

Montréal	Emile Bassila, C.A. • EJC Alain David, C.A., CFE Arthur Lavigne, C.A. • EJC	Eleni Chilakos, C.A. Claude Gélinas, C.A., PAA Alain Viger, C.A. • EJC
Bureaux Canadiens	Téléphone	Télécopieur
Montréal	(514) 866-5431	(514) 866-8800
Toronto	(416) 596-1000	(416) 596-0469
Calgary	(403) 299-0560	(403) 299-0566
Vancouver	(604) 683-5877	(604) 683-6701

Courriel: aviger@lbcintl.com
1440, rue Ste-Catherine Ouest, bureau 710, Montréal (Québec) H3G 1R8

In fact, the arrest warrant describes a woman 5'4" tall when Ms. Martinez is only 4'8."

The Social Security office told Ms. Martinez that she could not appeal and refused to give her an appeal form. "They said I had to take care of the warrant and made me feel like a criminal," Ms. Martinez said. "When I finally did appeal with help from Legal Aid, they ignored my appeal, while I worried about keeping my apartment and buying food."

During the past five years courts from Maine to California have declared the policy unlawful. Yet SSA continued to suspend the benefits of thousands of individuals each month. The impact of these suspensions was exacerbated by the fact that SSA often fails to process appeals in these cases.

Me Denis Roy, nommé président de la Commission des services juridiques pour un second mandat



Le 23 juin dernier, le Conseil des ministres a procédé à la nomination de Me Denis Roy en tant que membre et président de la Commission des services juridiques (CSJ) pour un second mandat de trois ans.

Au moment de sa nomination, Me Roy agissait à titre de président de la CSJ depuis 2004 : « C'est avec grand plaisir que je reçois cette manifestation de confiance du gouvernement et que j'accepte ce nouveau mandat. Il me permettra de poursuivre le travail accompli jusqu'à maintenant et, avec tout le réseau de l'aide juridique, de relever les défis toujours nombreux. »

Notes biographiques

Me Denis Roy a obtenu sa licence en droit en 1977 à l'Université de Sherbrooke. Pendant ses études, il cultivait déjà l'ambition d'exercer sa future profession à l'Aide juridique et de faire valoir les droits des plus démunis. Admis au Barreau du Québec l'année suivante, il exerce comme avocat au Centre communautaire juridique de l'Estrie (CCJE) et, par la suite, au Centre communautaire juridique de Québec (CCJQ). Son intérêt pour la sphère politique le guide tout au long de son parcours professionnel. Au fil des ans, il a suspendu ses activités au sein du réseau d'aide juridique pour mener parallèlement sa carrière d'avocat plaideur et celle de conseiller politique au sein des gouvernements fédéral et provincial.

Depuis la création du régime d'aide juridique en 1972, Me Roy est le deuxième président à voir son mandat renouvelé pour un second terme.

While Rosa Martinez went without benefits for only a couple of months, others were not so lucky. Plaintiff Roberta Dobbs, a 75-year-old woman in Durant, Oklahoma who is on oxygen therapy 24 hours a day, went for three years without her Social Security Retirement benefits. During all this time her appeal was never processed. She exhausted her modest savings and had to rely on an open flame space heater to heat her home.

"What's remarkable about this case is the sheer number of individuals who were unfairly denied benefits and the size of the financial settlement they will receive," said David H. Fry of Munger, Tolles & Olson. "Hundreds of thousands of impoverished seniors and people with disabilities will once again receive their benefits, and countless others will avoid the same problem in the future. Most important, this settlement will enable many elders to regain their cherished sense of independence and dignity for their final years."

In addition to granting preliminary approval of the settlement agreement, Judge Wilken ordered a final fairness hearing to be held on September 24. At that hearing, Judge Wilken will hear any objections from class members and then make a final decision about whether to approve the agreement. The agreement will not take full effect until after Judge Wilken grants final approval and the appeal time has run.

The plaintiffs in the case are represented by the National Senior Citizens Law Center, pro bono counsel from the law firm of Munger, Tolles & Olson, the Mental Health Project of the Urban Justice Center, Disability Rights California, and the Legal Aid Society of San Mateo County.

For more plaintiff profiles, please visit <http://www.nslc.org/areas/social-security-ssi/Martinez-Settlement>. There you will also find a copy of the complaint, the settlement agreement, and the motion for preliminary approval. For additional information and to schedule interviews please call Severn Williams at 510-336-9566 or sev@sevwilliams.com.

Profiles of Plaintiffs in Martinez v. Astrue

The Martinez v. Astrue settlement will reinstate benefits to hundreds of thousands of Social Security beneficiaries who rely on Social Security payments for their livelihood and their health and safety. It will also re-

lieve these individuals of repaying any "overpayment" of benefits assessed by SSA under this policy. Here are the stories of named plaintiffs.

Rosa Martinez, the lead plaintiff in the case, is a 52-year-old disabled woman from Redwood City, California who received a notice from SSA last December that she was losing her only source of income - her disability benefits - because of a 1980 arrest warrant for a drug offense in Miami, Florida. Ms. Martinez has never been to Miami, has never been arrested and has never used illegal drugs. In addition, she is eight inches shorter than the Rosa Martinez identified in the warrant. Despite the abundance of evidence pointing to the fact that she was not the Rosa Martinez named in the Miami warrant, SSA would not allow her to appeal the suspension of her benefits until the warrant was vacated. The SSA offered Ms. Martinez no assistance in clearing up the error, leaving it up to her to figure out how to clear someone else's warrant in Miami when she was in Northern California and SSA had cut off her income. Fortunately, by filing the lawsuit she was able to maintain her benefits. Ms. Martinez would otherwise have had no way to pay rent, buy groceries or cover her medical costs.

Roberta Dobbs is a 75-year-old Oklahoma woman who suffers from a terminal lung condition, relies on oxygen to breathe and requires an electric wheelchair to get around outside the house on her own. Her health has been fragile and she has been in and out of the hospital for the last several years. In January, 2006, Ms. Dobbs was discharged after a lengthy hospital stay only to discover that, SSA had sent her a notice a month earlier while she was in the hospital telling her they were planning to suspend her Social Security Retirement benefits because of a 2001 arrest warrant. Shortly after that she received a notice telling her to pay back nearly \$12,000 in benefits previously received. At the time Ms. Dobbs was unaware that there was any warrant for her arrest.

Ms. Dobbs had lived in California before moving to be with family in Oklahoma in 2001. At the time she was preparing to move, she was in an automobile accident when she made an improper left turn and was hit by a vehicle moving at an excessive rate of speed. The police questioned her and gave her a field sobriety test and took her license. Three months later the California Department of Motor Vehicles issued an order finding that her blood alcohol level was under 0.08% and set aside

the suspension of her license. She thought that was the end of the matter and did not realize that in the interim a DUI charge had been filed against her in California.

Ms. Dobbs attempted in vain to appeal the suspension of her benefits at her local SSA office. She was told that she was too late to appeal even though she was well within the 60 day time limit for appeal specified in SSA regulations and in the notice she received. The SSA office repeatedly told her that she could not appeal or reapply for benefits unless the arrest warrant against her was vacated. Although Ms. Dobbs eventually obtained the assistance of the Legal Aid Services of Oklahoma Seniors Program, which finally convinced the district attorney in California to drop the charges against her, SSA insisted she was still required to pay back her overpaid benefits and could not receive benefits until she did so.

Ms. Dobbs went without benefits for three years during which time she exhausted her life savings and relied on Oklahoma Old Age Assistance of \$46 per month and the assistance of friends, family and church, as well as the Meals on Wheels program. When her furnace broke she could not afford to replace it. She instead relied on a space heater with an open flame. When her house was robbed and vandalized she was not able to repair the damage or replace the electric wheel chair and furni-

Lavery accueille Steve Boucratie

Lavery, le plus important cabinet d'avocats indépendant au Québec, est heureux d'accueillir Me Steve Boucratie à titre d'avocat, au sein de son groupe de droit des affaires à ses bureaux de Montréal.



Admis au Barreau du Québec en 2006, Me Boucratie pratiquait au sein d'un autre cabinet, où il a concentré sa pratique dans le domaine du financement privé et de la négociation de contrats commerciaux.

Dans le cadre de ses fonctions, Me Boucratie conseillera les clients du cabinet et les représentera dans divers dossiers concernant le financement privé et le droit commercial.

Me Boucratie détient, en sus de son baccalauréat en droit civil de l'Université de Montréal, un diplôme de deuxième cycle en Common Law et droit transnational de l'Université de Sherbrooke et un baccalauréat en administration des affaires de l'École HEC de Montréal.

À son tour, Frank Picciola choisit Heenan Blaikie

Heenan Blaikie a le plaisir d'annoncer que Frank L. Picciola, avocat chevronné en matière de fusions et acquisitions et de financement, s'est joint comme associé à son groupe montréalais de droit des affaires.

En 18 années de pratique, Me Picciola a accumulé une expérience à la fois riche et diversifiée ayant trait principalement aux opérations transfrontalières. Il a exercé à Montréal et à Toronto, de même qu'à Londres, au sein d'un cabinet canadien d'envergure. Il a ainsi développé une perspective convenant particulièrement aux clients appelés à réaliser des transactions internationales, qu'il s'agisse de fusions et acquisitions ou encore de financements par emprunt ou par actions. Il a collaboré avec des entreprises de secteurs aussi variés que les textiles, les produits forestiers, les télécommunications et les technologies de pointe.

« À mes yeux, de dire Me Picciola, Heenan Blaikie est le cabinet canadien à surveiller pour les prochaines années. Il fait constamment preuve d'un remarquable esprit d'initiative pour appuyer ses clients, ce qui l'amène non seulement à se développer au pays, mais aussi à étendre son envergure internationale au moyen d'alliances à Paris, à Singapour et en Inde. J'ai hâte de collaborer avec mes nouveaux collègues afin d'offrir à notre clientèle un vaste bassin de connaissances et une gamme plus complète de services tout en lui facilitant l'accès aux marchés internationaux. »

Guy Tremblay, coassocié directeur national de Heenan Blaikie, enchaîne : « Frank possède la connaissance pratique et le flair requis pour évoluer dans les marchés nationaux et internationaux. Sa connaissance, son expérience font de lui un conseiller juridique et commercial fort recherché et nous sommes privilégiés de pouvoir le compter parmi les nôtres. Il constituera une ressource de choix pour nos clients qui font des affaires au Canada et aux quatre coins du globe. »

Depuis sa fondation, Heenan Blaikie a connu une progression continue et compte maintenant plus de 480 avocats et professionnels dans ses neuf bureaux au Québec, en Ontario, en Alberta et en Colombie-Britannique. Le cabinet offre des connaissances recherchées en droit des affaires, en droit du travail et de l'emploi, en litige, en fiscalité, en droit du divertissement et en propriété intellectuelle.

ture that were stolen. Ms. Dobbs was left housebound. Through the lawsuit her benefits were restored and she received back benefits to cover the period in which her benefits were withheld. She plans to use the back benefits to install a new heating system, repair her house and replace the wheelchair.

Miami, Florida resident Joseph Sutrynowicz's disability benefits were cut off in November, 2008 after SSA computers found a warrant related to an alleged bounced check written in 1996 at a grocery store in Abilene, Texas. Mr. Sutrynowicz, who does not balance his check book and admits to having difficulty with numbers, had no knowledge of the bounced check. He had lived in Abilene for a few months while working on location painting airplanes. He left when the job ended and had not returned since. As in all of these cases, authorities in Abilene were not interested in extraditing Mr. Sutrynowicz.

In addition to threatening to suspend his benefits, the SSA sent Mr. Sutrynowicz a notice demanding that he repay nearly \$43,000 in disability benefits that he had received since January, 2005. Lacking the resources to pay back fines or travel back to Texas to clear up the matter, Mr. Sutrynowicz went without benefits in November and December, 2008. Without any other form of income, Mr. Sutrynowicz was forced to rely on the kindness of strangers and free food provided at support meetings to survive. Had his landlord not allowed him to live rent free for a number of months, he would have become homeless.

Mr. Sutrynowicz's involvement in this lawsuit forced SSA to investigate his situation. When they discovered that the offense underlying the warrant was a misdemeanor, not a felony, they agreed to restore his benefits.

Relying on a California arrest warrant dating back to 2004, the SSA determined that Sharon Rozier, a paraplegic with severe memory loss and great difficulty speaking, was fleeing to avoid felony prosecution and suspended her benefits in April, 2007. Ms. Rozier's injuries resulted from a devastating car accident in Arizona in 2006. The accident left her unable to remember anything about the alleged crime for which the warrant was issued. She was also unable, due to her physical condition, to return to California to investigate the allegations or request that the warrant be vacated. Authorities in California were not seeking to extradite Ms. Rozier.

Court records also revealed that the charges were not filed until two years after she left California and that they still had her California address. The charge against her was listed as a violation of a California statute concerning misrepresentations resulting in the receipt of public benefits in an amount in excess of \$400. Details are not available.

Despite ongoing efforts by her relatives, Ms. Rozier was unable to get her benefits restored until the lawsuit was filed. During that time she had no income and relied solely on the generosity of her family to survive. Her lack of income left her unable to care for her two minor children who stayed with her adult daughter in Arizona while family members in Indiana and Minnesota made extraordinary sacrifices in order to care for her.

Jimmy Howard, a 20-year-old with developmental disabilities, was living in a group home in California when he lost his benefits. SSA had determined that he had fled from prosecution of a 2001 felony in Ohio when he was 12 years old. As a troubled 12-year-old Mr. Howard ran away from home to get away from his stepfather. According to court documents he was later found in a grocery store and was charged with theft, criminal damaging and breaking and entering and was sent to a juvenile detention facility. There, this 4'7", 85-pound 12-year-old was further charged with assault for kicking a staff member of the facility while he was being mechanically restrained. When he appeared in court, he was released in the custody of his mother pending the results of a competency evaluation. While the charges

were still pending, his mother decided to leave the stepfather and took Jimmy with her to California. A warrant was subsequently issued. Mr. Howard does not remember anything about his arrest or the charges against him. Since he had no other income the loss of benefits stalled his efforts to move out of the group home and live independently for the first time.

N.B. The statute that SSA is relying on provides that benefits can be suspended only if the underlying charge from which someone is supposedly fleeing is a felony. Yet 12-year-olds in Ohio, as in many other states, cannot be charged with felonies.

Brent Roderick is a 45-year-old resident of Bellingham, Washington who committed a crime in 1987. However, he was convicted and completed his sentence more than 20 years ago. Nevertheless, in 2006 he was denied SSI benefits because of a warrant from that 1987 offense.

Back in 1987 he was living in San Luis Obispo, California and borrowed a car without disclosing that he was planning to relocate to Bellingham, north of Seattle. When the car was not returned, the owner notified police and Mr. Roderick was charged in Califor-

nia with the unlawful taking of a vehicle. Subsequently, police in Whatcom County, Washington ran a check on the vehicle, discovered it had been reported stolen in California and charged Mr. Roderick with possession of stolen property. He agreed to plead guilty to the Washington charges after the public defender assured him that the San Luis Obispo County District Attorney had agreed to dismiss the California charges since prosecution there would constitute double jeopardy.

After Mr. Roderick was sentenced in Washington in 1987, he thought that was the end of the matter. However, in 2006 his application for SSI was denied because of the 1987 California warrant, which was still on the books. He then contacted the Whatcom County Public Defender who, in turn, called the San Luis Obispo County District Attorney who recognized that the continued existence of the warrant was the result of an oversight and promptly agreed to dismiss all charges in California on grounds of double jeopardy. The charges were formally dismissed in January 2007. Nonetheless, SSA continued to insist that its action was correct because there was a warrant on the books at the time of Mr. Roderick's application in 2006.

Multi-Prêts
COURTIER HYPOTHÉCAIRE
MULTI-PRÊTS HYPOTHEQUES · COURTIER IMMOBILIER AGRÉÉ

Jacques Paquin
Conseiller en financement hypothécaire

514-666-1080

Les taux d'interêts sont bas.

Pour vos projets, pensez refinancement!

-renovez ou decorez votre maison

-consolidez vos dettes

-achetez une residence secondaire

-realisez tous les projets qui vous tiennent à coeur

Hypotheques de 2nd rang egalement disponibles.

Le Prix Walter Owen 2009 remis à Bradley Crawford, c.r., et au professeur William Tetley, C.M., c.r., LL.L.

Bradley Crawford, c.r., et le professeur William Tetley, C.M., c.r., LL.L., ont été désignés les lauréats du Prix Walter Owen 2009 pour de nouvelles contributions hors pair à la littérature juridique canadienne.

Me Crawford, qui compte 35 années d'expérience dans le domaine du droit bancaire, est conseiller du groupe des Services financiers de McCarthy Tétrault s.e.n.c.r.l., s.r.l., à Toronto. Il a été reconnu pour son ouvrage, « The Law of Banking and Payment in Canada ». Le jury qui a décidé de l'attribution du Prix Walter Owen 2009 a jugé que cet ouvrage faisait autorité en matière de politiques réglementaires, d'institutions clés, de systèmes de paiement, ainsi que de jurisprudence de droit bancaire au Canada, et qu'il est le digne héritier de deux textes éminents, soit « Crawford & Falconbridge on Banking and Bills of Exchange » (8e édition), et « Payment, Clearing and Settlement in Canada ».

Le professeur William Tetley, qui est depuis longtemps avocat, professeur de droit, et auteur, est professeur de droit à l'Université McGill et avocat conseil auprès du cabinet Langlois Kronström Desjardins, à Montréal et à Québec. Membre de l'Ordre du Canada (C.M.), il a travaillé

pendant huit années dans le domaine de la politique, de 1968 à 1976. De 1970 à 1976, à titre de membre du cabinet initial de Robert Bourassa, premier ministre du Québec, il a déposé la première Loi sur la protection du consommateur, et a procédé à une révision complète de la Loi sur les assurances, de la Loi sur les compagnies, de la Loi sur les compagnies de fidéi-commis, ainsi que de plus de 50 autres codes, et lois civiles et commerciales.



Le professeur William Tetley de l'Université McGill

C'est pour sa quatrième édition de « Marine Cargo Claims » que le professeur Tetley s'est vu attribuer le Prix Walter Owen. Les éditions antérieures de cet ouvrage remarquable de deux volumes de plus de 3 300 pages, désormais connu comme étant la « bible » du droit international du transport maritime de marchandises, ont été traduites en russe, japonais et chinois.

Le Prix Walter Owen, décerné par la Fondation pour la recherche juridique, vise à récompenser l'excellence dans la rédaction juridique et les nouvelles contributions exceptionnelles à la doctrine canadienne qui rehaussent la qualité de la recherche en droit au Canada. Ce Prix prend la forme d'une somme de 10 000 \$ en espèces, offerte par la Fondation pour la recherche juridique.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

« Navigant Consulting, Inc. dénégagé à la PVM »

Navigant Conseil LJ Inc., autrefois Leclerc Juricomptables, a installé son bureau de Montréal au 1 Place Ville Marie, Bureau 2821, Montréal (Québec) H3B 4R4

On peut joindre André Lepage au 514-227-6164, Guylaine Leclerc, au 418-948-2403, Alain Lajoie, au 514-227-6163, François Fillion, au 418-948-2404, Richard Forand, au 514-227-6159, Paul Levine, au 514-227-6162, et Manon Roy, au 418-948-2402.

Liste de contrôle pour éviter la fraude en matière de placements

La récente combine à la Ponzi perpétrée par le gestionnaire de fonds de couverture Bernard Madoff ou la fraude présumée du « conseiller financier » Earl Jones nous a sensibilisés davantage aux fraudes en matière de placements. Dans ce contexte, nous vous offrons une liste de critères visant à aider les investisseurs à réduire les risques d'être victimes de ce type de fraude.

Les conseillers en placement accrédités doivent s'inscrire auprès des autorités canadiennes

L'OCRCVM (Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières) régleme tous les courtiers en valeurs mobilières exerçant des activités au Canada et il fournit des services de réglementation aux marchés boursiers canadiens. Coordonnées : www.iiroc.ca/French ou composez le 514-878-2854.

L'AMF (Autorité des marchés financiers) est l'un des deux principaux organismes de réglementation des valeurs mobilières au Canada, l'autre étant la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario. Elle régleme les marchés boursiers au Québec. Coordonnées : www.lautorite.qc.ca ou composez le 514-395-0337. Enfin, il ne faut pas négliger Google, le moyen le plus simple de commencer les recherches sur une personne!

Le FCPE (Fonds canadien de protection des épargnants) protège, dans des limites définies, les espèces et les titres des investisseurs s'ils sont des clients d'un courtier en valeurs mobilières qui est courtier membre de l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).

Le FCPE offre une protection aux clients des membres qui ont subi ou pourraient subir une perte financière découlant uniquement de l'insolvabilité d'un membre. Le FCPE a fixé une limite égale à un million de dollars quant aux pertes sur titres, sur contrats de marchandises, sur contrats à terme et sur fonds d'assurance distincts et quant aux pertes d'espèces.

- 1- Vérifiez les antécédents d'un conseiller pour s'assurer qu'il est accrédité – Vérifiez les antécédents des cabinets en valeurs mobilières ou des sociétés de gestion de portefeuille de même que ceux des représentants en valeurs mobilières accrédités qu'ils supervisent. Signal d'alarme : Assurez-vous qu'ils ne font pas l'objet d'une enquête.
- 2- Évaluez le personnel – Cherchez à savoir qui prend les décisions de placement et qui met en œuvre les stratégies de placement. Ce devrait être des personnes distinctes possédant l'expérience, l'intégrité, les compétences, les études et la formation adéquates. Recherchez des accréditations professionnelles reconnues. Voici des exemples : CFA – Analyste financier agréé, Pl. Fin. – Planificateur financier accrédité,

Mme Monique Jérôme-Forget chez Osler comme conseillère



Monique Jérôme-Forget est conseillère spéciale au bureau de Montréal. Elle a siégé à l'Assemblée nationale de 1998 jusqu'en avril 2009 et a occupé les postes de ministre des Finances, de ministre des Services gouvernementaux, de présidente du Conseil du Trésor et de ministre responsable des Services gouvernementaux.

En outre, elle a été vice-rectrice de l'Université Concordia, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et du Bien-Être à Ottawa, présidente-directrice générale de la Commission de la santé et de la sécurité du travail et présidente de l'Institut de recherche en santé et sécurité du travail.

Elle a joué un rôle actif au sein d'un grand nombre d'organismes communautaires, culturels, médicaux et éducatifs durant plusieurs années. Elle a également été présidente de l'Institut de recherche en politique publique et rédactrice de chroniques pour le Financial Post et le journal Les Affaires.

AVA – Assureur-vie agréé, CA – Comptable agréé, FCSI – Fellow de l'Institut canadien des valeurs mobilières.

- 3- Comprenez clairement la stratégie de placement – Les stratégies de placement et les produits financiers devraient être clairs et compréhensibles. La nature des risques en jeu peut varier grandement et devrait être bien comprise. Signal d'alarme : « Restez loin de ce que vous ne comprenez pas. » (Peter Lynch)
- 4- Méfiez-vous des « garanties », des rendements rapides et des accès particuliers – Les professionnels sérieux en matière de placement ne promettent pas de succès garantis. Les combines pour s'enrichir rapidement de manière légitime n'existent pas, ni les placements qui donnent

—
M^e Luc Carbonneau
—
AVOCAT
—

1200, boul. Chomedey
Bureau 725
Laval (Québec)
H7V 3Z3

Téléphone : (450) 973-6050
Télécopieur : (450) 973-1006
Cellulaire : (514) 592-2965

des rendements plus élevés sans volatilité.

- 5- Ne donnez de procuration à PERSONNE relativement à vos fonds – Le conseiller en placement ne devrait pas avoir le pouvoir de disposer des fonds provenant du compte d'un client, sauf pour le paiement des honoraires contractuels. De plus, le conseiller ne devrait avoir aucun autre pouvoir que celui de négocier les titres. Signal d'alarme : Ne libellez jamais de chèques au nom d'un particulier lorsque vous faites des placements. Les chèques devraient toujours être faits à l'ordre d'une banque, d'une maison de courtage, d'une société de fiducie ou d'une société d'assurance réputées.
- 6- Assurez-vous que les fonctions de la garde et de contrôle sont exécutés par un tiers indépendant – Assurez-vous que les fonctions de placement et de garde sont séparées. Demandez un relevé du dépositaire, un tiers indépendant, qui établira un rapport quant aux effets en portefeuille et à leur valeur indépendamment des conseillers.
- 7- Assurez-vous qu'il y a des vérifications et des confirmations des résultats déclarés indépendantes – Les investisseurs devraient recevoir des états financiers vérifiés indépendants relatifs à leurs placements. Signaux d'alarme : a) Le conseiller en placement est également responsable de la préparation et de la publication des relevés et des rapports destinés aux clients sans confirmation de tiers b) Les résultats déclarés étaient trop uniformément bons. Assurez-vous que la société fait

vérifier les chiffres de ses résultats déclarés par un vérificateur indépendant.

- 8- Comprenez l'encadrement réglementaire du territoire – La fraude peut être moins répandue dans les territoires réglementés. Les investisseurs devraient également être prudents à l'égard des placements à l'étranger. Un grand nombre d'entre eux sont légitimes, mais d'autres font l'objet d'une réglementation différente, et il est beaucoup plus difficile de localiser et de recouvrer votre argent à l'étranger si un problème survient.
- 9- Limitez votre exposition au risque – Un des meilleurs moyens d'éviter la catastrophe qui découle des fraudes en matière de placements consiste à limiter le montant que vous investissez. Il va sans dire que, si un investisseur insiste pour consulter un seul conseiller, qui ne peut garantir que les critères ci-dessus sont respectés, la diversification offre l'une des protections les plus fondamentales et éprouvées en matière de placement pour se prémunir contre la possibilité de tout perdre en raison d'une fraude.
- 10- Posez des questions – En posant les bonnes questions et en vous armant de l'information pertinente, vous devenez l'un des investisseurs informés que les escrocs ont plus de difficulté à piéger.

Ces conseils ne peuvent garantir que vous éviterez d'être victime de fraude en matière de placements; toutefois, ils peuvent vous aider à prendre des décisions éclairées.

Blakes s'installe dans la région du golfe

Blakes est heureux d'annoncer l'établissement d'une présence importante dans la région du Golfe. Le cabinet a conclu un partenariat exclusif avec le cabinet Dr. Saud Al-Ammari Law Firm, situé à Khobar, en Arabie saoudite, et ouvrira un bureau à Bahreïn. Les deux bureaux seront ouverts à l'automne.

« Ayant le désir de toujours mieux répondre aux besoins de nos clients, nous cherchons continuellement des occasions d'accroître notre présence dans des régions stratégiques du monde. Nos bureaux aux États-Unis, en Chine et au Royaume-Uni, ainsi que nos initiatives en cours en Inde et en Europe, ont énormément renforcé notre capacité à aider nos clients voulant tirer parti des marchés émergents sur la scène internationale », a expliqué Brock Gibson, président du conseil du cabinet. « Le Moyen-Orient est un des marchés qui offre de plus en plus de possibilités à nos clients canadiens, ce qui est tout particulièrement le cas des pays qui composent le Conseil de coopération du Golfe (CCG), c'est-à-dire l'Arabie saoudite, Bahreïn, les Émirats arabes unis, le Qatar, le Koweït et l'Oman, où se trouve une partie importante des réserves mondiales de pétrole et de gaz. Grâce à la force de notre cabinet dans des domaines clés comme l'énergie, les infrastructures, le droit des sociétés, le droit bancaire, les activités minières, les communications et les technologies combinée à ses compétences éprouvées en matière de fusions et acquisitions, de valeurs mobilières, de capitaux d'investissement et d'arbitrage, nous avons le profil tout indiqué pour participer aux activités commerciales de plus en plus nombreuses au sein du CCG ainsi qu'entre le Canada et le CCG. »

Dan Fournier, actuellement associé principal des groupes de pratique de l'énergie et des services financiers de Blakes, sera à la tête de l'initiative du cabinet dans le Golfe. Me Fournier sera responsable de l'initiative alors que Me Al-Ammari, qui se joindra à Blakes à titre d'associé, sera l'associé administrateur des bureaux de la région.



Dans l'ordre habituel, le Dr Saud Al-Ammari et Me Dan Fournier

Me Al-Ammari possède de l'expérience dans une vaste gamme de questions commerciales et concernant l'entreprise tant au Royaume d'Arabie saoudite qu'à l'étranger. Il a agi pendant 10 ans à titre de conseiller juridique spécial, pour ensuite devenir chef du contentieux chez Saudi Aramco, société pétrolière nationale de l'Arabie saoudite et plus important producteur mondial de pétrole, qui détient 25 % des réserves mondiales prouvées de pétrole. Il a également, en différentes occasions, conseillé le Royaume d'Arabie saoudite notamment à titre d'avocat général du ministère du Pétrole et des Ressources naturelles, de membre de l'équipe de négociation du Royaume dans le cadre de la mise en œuvre de la Natural Gas Initiative du Royaume et de chef du contentieux de la Royal Embassy of Saudi Arabia au Royaume-Uni. À titre de conseiller juridique et de membre de l'équipe, Me Al-Ammari a également pris part aux négociations en vue de l'accession de l'Arabie saoudite à l'Organisation mondiale du commerce et a agi en tant que président de l'équipe d'avocats de la défense de l'OPEP qui a défendu celle-ci avec succès dans le cadre d'importants recours collectifs antitrust des États-

Unis intentés contre l'OPEP et ses pays membres. Il a étudié le droit aux États-Unis et a obtenu une maîtrise en droit de la Harvard Law School. Il est autorisé à pratiquer le droit au Royaume d'Arabie saoudite et à Bahreïn.

Me Fournier fait partie de l'équipe de Blakes depuis 25 ans. Au cours de ces années, il a pris part à des opérations de financement d'envergure tant nationale qu'internationale, principalement dans le domaine de l'énergie et, plus récemment, il a agi à titre de conseiller dans le cadre de la structuration de nombreuses opérations de financement des secteurs publics et privés liées à la mise en valeur des sables bitumineux et au développement des infrastructures nécessaires. Il possède également de l'expérience en matière de structuration de coentreprises formées par d'importants acteurs du domaine de l'énergie et il a conseillé des clients quant à des conventions d'actionnaires, des accords de coentreprise et des questions de gouvernance d'entreprise. Me Fournier est fréquemment appelé à agir à titre de conseiller au sein du domaine de l'énergie dans le cadre de grands projets d'infrastructure, notamment des projets complètement nouveaux en matière d'énergie, des pipelines et des installations de traitement. En plus d'exercer ses fonctions de président de l'initiative du cabinet dans le Golfe, Me Fournier continuera d'être disponible afin de conseiller les clients quant aux opérations d'envergure nationale et internationale de financement.

Blakes compte plus de 550 avocats dans ses bureaux situés au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Chine. Blakes a récemment été élu « cabinet d'avocats canadien de l'année 2009 » par le Who's Who Legal. Blakes a également été élu « cabinet d'avocats canadien de l'année » pour 2007-2008 par Chambers and Partners, un des premiers éditeurs mondiaux d'annuaires juridiques et de publications

spécialisées. En octobre 2008, pour la sixième année consécutive, Blakes a été nommé dans la liste des « 100 meilleurs employeurs du Canada » publiée par le magazine Maclean's et Blakes est le seul cabinet d'avocats canadien à figurer sur cette liste pendant six années consécutives. De plus, pour la deuxième année consécutive, Blakes a été nommé au sein des « employeurs dotés de la plus grande diversité au Canada » par Mediacorp Canada Inc.; ce prix vise à reconnaître les employeurs canadiens dont le lieu de travail présente une diversité exceptionnelle et qui ont mis en place des programmes d'inclusivité. Une fois de plus, Blakes est le seul cabinet d'avocats sur la liste. Pour obtenir de plus amples renseignements sur Blakes, veuillez consulter le site Web du cabinet à l'adresse suivante : www.blakes.com.

Jean Chrétien décoré de l'Ordre du mérite par la reine Elizabeth

Le lundi 13 juillet 2009, Sa Majesté Elizabeth II annonçait la nomination du très honorable Jean Chrétien, C.P., O.M., C.C., c.r., au sein de l'Ordre du mérite.

Il s'agit là d'une distinction exceptionnellement prestigieuse : la liste des membres reflète les principaux acteurs de l'histoire du Commonwealth au XXe siècle. Les membres actuels comprennent des sommités comme l'ancienne première ministre Margaret Thatcher, la cantatrice Joan Sutherland et Timothy Berners-Lee, pionnier de la toile mondiale. Winston Churchill, l'infirmière Florence Nightingale, les compositeurs Edward Elgar, Ralph Vaughan Williams et Benjamin Britten, le violoniste Yehudi Menuhin en furent membres – tout comme les anciens premiers ministres Mackenzie King et Lester B. Pearson, seuls autres Canadiens à y avoir été nommés.

Nelson Mandela est membre honoraire, tout comme le furent Dwight Eisenhower, Albert Schweitzer, et Mère Teresa.

L'Ordre a été institué en 1902 par le roi Edward VII. Il est constitué de 24 membres, auxquels peuvent s'ajouter quelques étrangers. Tous sont sélectionnés à la discrétion du Souverain pour leurs contributions exceptionnelles aux arts, à l'instruction, à la littérature, aux sciences ou à d'autres domaines comme le service à la collectivité.

OUVERT LE SOIR DU MARDI AU SAMEDI
OUVERT LE MIDI DU MARDI AU VENDREDI

BISTRO
Duo!

1380 Notre-Dame O.,
Montréal, Québec H3C 1K8
514 657 7144
bistroduod.com



La primauté du droit, une priorité du nouveau président de l'ABC, Kevin Carroll, pour son mandat en 2009-2010

Le nouveau président de l'Association du Barreau canadien (ABC), D. Kevin Carroll, de Barrie (Ontario), entend renforcer l'engagement de l'ABC à défendre l'intérêt public au Canada et autour du monde, tout en soutenant les intérêts des juristes par la formation juridique permanente et d'autres programmes de développement professionnel.

« Nous sommes le leader et le porte-parole de la profession juridique canadienne dans un monde complexe et changeant », déclare Me Carroll. « Nous sommes et nous resterons le défenseur résolu de la profession et le champion de la primauté du droit, partout au Canada et autour du monde. »

Me Carroll a l'intention de mettre l'accent sur les programmes internationaux de l'ABC qui soutiennent la primauté du droit dans des pays où le système de justice est en évolution. L'ABC ciblera notamment les programmes d'accès à la justice dans l'est de l'Afrique et le sud-est de l'Asie. Ces programmes sont financés par l'ACDI. Depuis 1990, l'ABC a piloté des projets de réforme législative et judiciaire dans une trentaine de pays en Asie, en Afrique, en Europe centrale et dans les Caraïbes.

« En œuvrant à ces projets à l'étranger, nous démontrons la valeur intrinsèque du respect de la primauté du droit. Nous faisons la preuve de la valeur pratique d'une profession juridique indépendante, d'une magis-

trature indépendante et de la dignité des êtres humains », ajoute Me Carroll.

Au Canada, l'ABC fait valoir les points de vue de la profession par l'entremise de ses interventions auprès du gouvernement fédéral. « L'ABC jette un éclairage public important sur l'agenda législatif canadien », dit Me Carroll. « Ce travail, je le juge vital pour la crédibilité de l'ABC, tant auprès de nos membres qu'auprès du public canadien. »

Me Carroll veut promouvoir les intérêts des avocats et avocates en offrant de meilleures possibilités de formation juridique permanente et en favorisant le développement d'outils pratiques pour améliorer leur efficacité et habileté à résoudre les problèmes de leurs clients. « Durant la prochaine année, j'entend mettre fortement l'accent sur nos programmes croissants de développement professionnel », affirme Me Carroll. L'ABC envisage d'offrir des programmes de FJP sur mesure à des groupes ciblés dans des cabinets juridiques, et aussi de développer un outil en ligne pour aider les membres à comptabiliser leurs crédits de FJP.

Associé principal au cabinet juridique Carroll Heyd Chown, qui compte huit avocats, Me Carroll s'occupe exclusivement de litiges d'assurance (blessures personnelles, réclamations au titre d'assurances de dommages et de personnes, responsabilité professionnelle, responsabilité de l'occupant et du fait de produits défectueux). Me

Carroll a siégé au Comité exécutif national de l'ABC, au conseil de l'Ontario et au conseil national. Il a été élu président de l'Association du Barreau de l'Ontario en 1993-1994. En juin 2004, il a reçu la médaille du Barreau du Haut-Canada pour sa contribution exceptionnelle à la profession juridique.

Originaire de la Nouvelle-Écosse, Me Carroll est diplômé de l'Université St. Mary's à Halifax (N.-É.) (B.A., 1965), et a reçu son LL.B. de la faculté de droit de l'Université Dalhousie en 1968. Il a été admis au Barreau de l'Ontario en 1970 et nommé Conseiller de la Reine en 1981. De 1962 à 1970, M. Carroll a aussi été membre du Régiment royal de l'Artillerie canadienne et du Cabinet du Juge-avocat général des forces canadiennes, où il a atteint le rang de capitaine avant de prendre sa retraite.

Kevin Carroll recevra la chaîne de fonction du président sortant, Guy Joubert, au déjeuner de clôture de la Conférence juridique canadienne, le mardi 18 août, à Dublin (Irlande). Les médias accrédités auprès du Service des communications de l'ABC (Salle de conférence 1, Hôtel Conrad, Dublin, Irlande) peuvent assister à la cérémonie.

L'Association du Barreau canadien se voue à la primauté du droit, à l'amélioration du droit et de l'administration de la justice. Elle compte 37 000 juristes, professeurs de droit et étudiants en droit de toutes les régions du Canada.

L'injonction Mareva : un livre essentiel pour combattre la fraude contre les entreprises



Me Emmanuelle Saucier,
associée chez McMillan à Montréal

Les entreprises québécoises font l'objet d'un nombre croissant de fraudes financières. Souvent, les montants récupérés par les entreprises victimes de fraudes sont dérisoires. Elles rencontrent plusieurs difficultés lorsqu'elles découvrent de telles fraudes : la possible destruction de la preuve, la disparition des participants à la fraude à l'extérieur des juridictions, la disposition des biens subtilisés à l'étranger et l'exécution des jugements une fois rendus. En effet, plus la découverte d'une fraude semble éminente, plus les fraudeurs s'affairent à protéger les montants subtilisés et à effacer toutes traces de la fraude.

L'entreprise qui découvre une fraude doit agir d'une manière urgente, prudente et discrète afin d'empêcher tous transferts additionnels de biens, de conserver la preuve et de s'assurer qu'un éventuel jugement pourra être exécuté contre les fraudeurs, affirme Me Emmanuelle Saucier dans

son ouvrage fort bien documenté « L'injonction Mareva ».

C'est dans un tel contexte que l'injonction de type Mareva prend tout son sens. Il s'agit essentiellement d'une ordonnance ex parte visant le gel des actifs du fraudeur et ce, tant pour ses biens au Québec qu'à l'extérieur du Québec. De plus, une telle ordonnance est souvent accompagnée d'ordonnances accessoires visant, notamment :

- Une ordonnance de déclaration sous serment des actifs de l'intimé;
- Une ordonnance de se soumettre à un interrogatoire sur la déclaration sous serment;
- Une ordonnance des tierces parties de déclarer sous serment les actifs et de communiquer des documents;
- Une ordonnance d'octroi de frais de subsistance.

Tels sont les sujets couverts dans les sections 1 et 2 de l'ouvrage.

Les sections 3, 4 et 5 de l'ouvrage décrivent les caractéristiques du recours en droit québécois, ses critères de recevabilité et les sanctions de violation de telles ordonnances. Le contenu de cet ouvrage vise donc une problématique contemporaine et un remède efficace qui se retrouveront davantage devant nos cours dans les années à venir.

L'ouvrage de Me Emmanuelle Saucier, associée et spécialiste réputée en litige chez McMillan à Montréal, est le fruit d'une analyse détaillée de l'ensemble des jugements rapportés et certains non rapportés au Québec sur ce type de recours. Il a été enrichi également par la mise en application pratique et la mise en place de recours s'inspirant de la jurisprudence existante, mais proposant des avenues nouvelles intéressantes pour les entreprises victimes de fraude. À ce titre, une équipe multidisciplinaire constituée d'avocats du groupe litige et du groupe de droit des sociétés au sein du cabinet McMillan, a été mise sur pied et a contribué à enrichir la jurisprudence québécoise relative aux injonctions de type Mareva.

Avocats sans frontières s'installe à Québec et développe son action en faveur des droits humains dans le monde

L'ouverture du siège d'Avocats sans frontières Canada (ASF) à Québec a été officialisée aujourd'hui à l'occasion d'une réception donnée par le maire de Québec, monsieur Régis Labeaume, à l'Hôtel de Ville de Québec. Des bénévoles, donateurs, partenaires et amis d'ASF y ont pris part en présence de Sam Hamad, ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale du Québec et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, de l'Honorable Claire L'Heureux-Dubé, juge retraitée de la Cour suprême du Canada et présidente du conseil d'administration d'ASF, et de représentants des principales sections européennes d'ASF.

L'établissement d'ASF à Québec a été rendu possible grâce notamment à l'appui du Bureau de la Capitale-Nationale du Québec et de la Ville de Québec. "À l'heure de la mondialisation, la Ville de Québec et le Bureau de la Capitale-Nationale doivent être félicités pour leur vision humanitaire et pour leur soutien envers cette oeuvre de fraternité humaine à l'échelle de la planète, qui est l'objectif fondamental d'Avocats sans frontières", a déclaré l'Honorable Claire L'Heureux-Dubé. "L'ouverture de notre bureau constitue un pas de géant dans la jeune histoire d'ASF, a ajouté Maître Pascal Paradis, Directeur général d'ASF. ASF est en mesure comme jamais auparavant de mener à bien ses actuels projets de coopération internationale et de développer de nouvelles initiatives en faveur de l'accès à la justice des groupes vulnérables. ASF a été fondé à Québec par des avocats de Québec. Nous sommes donc très heureux de nous installer ici", a-t-il continué.

"L'implantation de sièges sociaux tel celui d'Avocats sans frontières est importante pour notre ville et pour la région de la Capitale-Nationale car cela témoigne de son dynamisme et renforce le rôle de Québec à titre de capitale. De plus, par sa mission humanitaire auprès des pays en voie de développement, Avocats sans frontières

contribue au rayonnement de Québec et du Québec et de ses valeurs d'ouverture sur le monde", a indiqué le ministre Sam Hamad.

"Je suis fier que la Ville ait contribué à faciliter l'ouverture de la permanence d'Avocats sans frontières chez nous, à Québec, s'est réjoui le maire de Québec, M. Régis Labeaume. En partageant leur expertise auprès de personnes démunies ou ayant de la difficulté à faire valoir leurs droits, ces avocats oeuvrent à créer un monde plus juste".

La réception s'est tenue à la veille de l'assemblée générale des membres d'ASF au cours de laquelle est présenté le rapport d'activités d'ASF. Le bilan de l'exercice 2008-09 est très positif pour l'association, qui a effectué 17 nouvelles missions de coopération internationale en Haïti, en Colombie, au Nigeria et au Pérou au cours de cette période, tout en menant au Canada une vaste campagne en faveur du rapatriement d'Omar Khadr.

ASF est une ONG dont la mission est de soutenir la défense des droits des personnes les plus vulnérables dans des pays fragiles ou en crise par le renforcement de l'accès à la justice et à la représentation légale. ASF contribue ainsi à la défense et la promotion des droits humains, au respect de la primauté du droit, à la protection des défenseurs des droits humains, à la lutte contre l'impunité et à la tenue de procès équitables. Depuis sa fondation en octobre 2002, ASF a réalisé 48 missions de coopération volontaire à court ou moyen terme dans 9 pays, où les membres d'ASF sont intervenus bénévolement, de concert avec un ou des partenaires locaux. L'association a aussi pris part à plusieurs activités de sensibilisation et conférences au Canada.

Renseignements: Madame Marie-Eve Houde, (418) 907-2607, Marie-eve.houde@asfcanada.ca; Source: Avocats sans frontières Canada, (418) 907-2607, www.asfcanada.ca

Langlois Kronström Desjardins accueille trois nouveaux avocats à Montréal, Québec et Lévis



Charles Daigle



David Drouin-Lê



Marie-Pier Lefebvre

Le cabinet d'avocats Langlois Kronström Desjardins est heureux d'annoncer l'arrivée récente dans son équipe de trois nouveaux avocats en litige et en droit des affaires, à ses bureaux de Montréal, Québec et Lévis.

À Montréal, il s'agit de David Drouin-Lê (Barreau du Québec, 2009) qui devient avocat après avoir réalisé son stage au sein du bureau de Montréal de Langlois Kronström Desjardins. Diplômé en droit civil et en common law de l'Université McGill, il a été assermenté le 28 juillet dernier. OEuvrant en litige, David Drouin-Lê s'intéresse particulièrement aux questions de droit public et administratif. En plus d'avoir publié durant son stage deux articles sur ce domaine du droit, il a pu notamment faire ses armes au Tribunal administratif du Québec où il a travaillé comme clerc auprès d'un juge administratif. David s'est aussi illustré au cours de ses études à McGill, en devenant titulaire de nombreuses bourses d'excellence, et par son implication dans la presse étudiante.

À Québec, le cabinet accueille Charles Daigle (Barreau

du Québec, 2009), qui devient avocat à la suite de son stage effectué au bureau de Québec. Durant ses études universitaires, il a occupé le poste de président des étudiants de la faculté de droit de l'Université Laval (AED). Depuis son arrivée chez Langlois Kronström Desjardins, Charles oeuvre principalement dans le domaine du litige commercial. Il a été assermenté le 11 août dernier.

Pour le bureau de Lévis, Marie-Pier Lefebvre (Barreau du Québec, 2009) accède au statut d'avocate après y avoir complété son stage. Diplômée en droit civil de l'Université Laval à Québec, elle a été assermentée le 24 juillet dernier. Depuis son arrivée chez Langlois Kronström Desjardins, Marie-Pier oeuvre principalement dans le domaine du droit des affaires. Elle travaille notamment dans plusieurs dossiers d'acquisition, de vente, de fusion et de réorganisation d'entreprises.

« Nous sommes heureux d'accueillir trois jeunes avocats aux profils diversifiés. Nous leur souhaitons le meilleur succès dans leur carrière au sein de notre cabinet », a déclaré Jean-François Gagnon, associé directeur de Langlois Kronström Desjardins.

Litiges : une récolte exceptionnelle pour Fasken Martineau

Fasken Martineau demeure l'un des meilleurs cabinets spécialisés en litige au Canada, ayant représenté avec succès ses clients dans plusieurs causes importantes au cours de la première moitié de 2009.

« Nos clients apprécient notre approche stratégique du litige et nos fortes compétences qui nous permettent de régler leurs conflits rapidement et à moindre coût », a indiqué Martin Sheehan, associé et coresponsable du groupe de pratique Litige pour le bureau de Montréal. Parmi les succès récents du cabinet en matière de litige, mentionnons :

- La représentation de la Banque de Nouvelle-Écosse devant la Cour suprême du Canada, qui a récemment statué que les plaigants ne pouvaient pas récupérer les fonds débités de leurs comptes, car la source des crédits était un faux chèque.
- La représentation de l'appelant, 269893 Alberta Ltd., qui a obtenu gain de cause dans une affaire où la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a réexaminé la question de savoir si l'interprétation d'une disposition contractuelle était une question de droit ou de fait.
- La représentation de Gold Reserve devant la Cour supérieure de justice de l'Ontario, qui a émis une injonction interlocutoire qui interdisait à Rusoro Mining Ltd. d'aller de l'avant avec son offre

d'achat hostile de Gold Reserve Inc., une société ouverte Établie à Spokane, Washington, en raison d'allégations de conflits d'intérêts et de divulgation de renseignements confidentiels.

- L'obtention d'une mesure injonctive d'urgence au nom de Maritime-Ontario Freight Lines Limite dans un litige avec un sous-traitant qui refusait de livrer la marchandise jusqu'au

paiement de suppléments.

- L'obtention d'une injonction provisoire et d'une ordonnance de sauvegarde au nom de Zimmer Dental et de Zimmer Dental Corp., qui avait ordonné à un ancien employé de Zimmer de cesser de travailler pour un concurrent en violation de ses obligations de non-concurrence, de non-sollicitation et en matière de confidentialité.

Une idée capitale : trois avocats chevronnés se joignent au bureau d'Ottawa de Fasken Martineau

Fasken Martineau, cabinet d'avocats chef de file à l'échelle internationale, a annoncé aujourd'hui que trois avocats chevronnés se joignaient à son bureau d'Ottawa. Les avocats sont Robert Chapman, en qualité d'avocat-conseil, et Anna Tosto et Virginia Schweitzer, en qualité de nouvelles associées. Ces trois personnes cumulent une vaste expérience dans les secteurs du financement des entreprises et des technologies, des mines et du transport. Elles se joignent à Fasken Martineau en ayant quitté un autre cabinet d'envergure au Canada.

« La décision de ces avocats chevronnés de se joindre à Fasken Mar-

tineau démontre à quel point notre cabinet est sur une lancée au Canada. Notre équipe renforcée d'Ottawa est désormais mieux outillée pour aider les clients d'affaires locaux, de même que les clients nationaux et internationaux » a précisé Wally Palmer, associé directeur régional de Fasken Martineau en Ontario.

« Nous sommes enthousiastes à l'idée de nous joindre à Fasken Martineau. Nous sommes heureux de faire partie d'un cabinet désireux de servir le marché d'Ottawa et disposant de ressources et d'une vaste expertise. À l'échelle locale, nationale et internationale » a mentionné Anna Tosto, l'une des nouvelles associées en droit des affaires chez Fasken Martineau.

Fasken Martineau se classe parmi les chefs de file mondiaux des cabinets d'avocats pour les opérations de F&A canadiennes du 1^{er} semestre de 2009

Fasken Martineau continue de se classer parmi les chefs de file mondiaux pour ce qui est des opérations de fusion et acquisition canadiennes, selon un récent classement de Bloomberg et de Thomson Reuters.

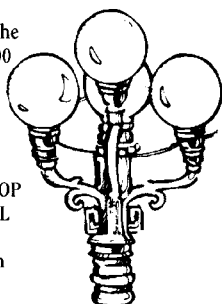
Pour le premier semestre de

Le Mas des OLIVIERS

Ouvert
le dimanche
de 18 h 00
à
22 h 30

1216 BISHOP
MONTREAL

Réservation
861-6733



2009, Bloomberg a reconnu Fasken Martineau pour son rôle de conseiller dans 21 opérations totalisant plus de 11,2 G\$ US, ce qui place le cabinet au 4^e rang de tous les cabinets d'avocats au monde pour ce qui est du nombre d'opérations de fusion et acquisition canadiennes annoncées. Thomson Reuters (qui utilise des critères quelque peu différents pour déterminer l'admissibilité des opérations) attribue à Fasken Martineau 24 opérations et classe le cabinet également au 4^e rang quant au nombre d'opérations de fusion et acquisition canadiennes.

« Ces excellents classements démontrent la richesse de notre expertise en fusion et acquisition », a indiqué Peter Villani, associé au sein du groupe de pratique Valeurs mobilières, fusions et acquisitions de Fasken Martineau. « Nous nous réjouissons de la confiance que nos clients continuent de mettre dans nos conseils stratégiques sur tous les aspects des fusions et acquisitions. »

Parmi les opérations récentes auxquelles des avocats de Fasken Martineau ont pris part, mentionnons l'acquisition par Uranium One d'une participation de 50 % dans Karatau, au Kazakhstan, au coût de 446 M\$ US, l'acquisition par Northland Power Income Fund de la société d'électricité Northland Power, au coût de 473 M\$ US, et l'acquisition proposée par Eldorado Gold d'une participation de 19,9 % dans Sino Gold Mining, au coût de 343 M\$.

À l'échelle mondiale, Fasken Martineau conseille Addax Petroleum Corp. relativement à sa vente proposée à Sinopec pour 8,3 G\$, la plus importante acquisition dans le secteur du pétrole et du gaz jamais réalisée par une société chinoise. Fasken Martineau a aussi fourni des conseils quant aux aspects canadiens de l'acquisition de Rohm & Haas par Dow Chemical, au coût de 15,5 G\$, laquelle a été conclue au deuxième trimestre de l'année en cours.

TARZI



BAUMLER



CLOTH

DORMEUIL

FÉRAUD

Samuelsohn

Bruno St-Hilaire

Navigare

Venez découvrir
notre collection
AUTOMNE

Salle de montre local 109

Solde

Habits Baumlér et Samuelsohn valant jusqu'à 1095\$
soldés à 495\$ - 2 pour 950\$

Lundi au samedi de 10h à 18h
Dimanche de 10h à 15h

Rendez-vous: Richard
service à domicile ou au bureau
514.497.9743

3850, rue Jean-Talon Ouest, Bureau 109, VMR (Québec) H3R 2G8



**Au fil des ans, votre vie
prendra des directions
différentes.**

Assurez-vous que votre assurance continuera de vous fournir toute la protection dont vous avez besoin à un coût abordable.

Contrairement à plusieurs régimes d'assurance, l'Association d'assurances du Barreau canadien (AABC) offre une couverture d'assurance **qui ne sera pas annulée si vous changez d'employeur ou quittez la profession juridique pour entreprendre une nouvelle carrière.** De plus, nos primes demeurent abordables, sans égard à tout changement qui pourrait survenir dans votre état de santé.

Encore mieux, notre objectif de maintenir des coûts équivalant au seuil de rentabilité et notre pouvoir d'achat collectif vous permettent d'obtenir une excellente protection à un coût beaucoup moins élevé que celui d'autres polices d'assurance similaires.

Si vous êtes un membre de la profession juridique au Canada, le conjoint ou l'enfant d'un tel membre ou l'employé d'un cabinet juridique, veuillez tirer profit des avantages que nous offrons et acheter une protection d'assurance de l'AABC. Pour en savoir plus sur notre protection, comparer nos taux ou trouver des réponses à toutes questions que vous pourriez avoir en matière d'assurance, il vous suffit de consulter notre site au www.barinsurance.com. Vous pouvez également communiquer avec votre représentant des ventes autorisé de l'AABC en composant le 1 888 873-2986.



AABC

L'ASSOCIATION D'ASSURANCES DU BARREAU CANADIEN

POUR DES JURISTES, PAR DES JURISTES